
**Direction générale de l'Organisation
des Etablissements de Soins**

**CONSEIL NATIONAL DES
ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS.**

Section « Financement »

RÉF. : CNEH/D/SF/ 75-1(*)

**AVIS DE LA SECTION FINANCEMENT DU CNEH RELATIF À LA
RÉAFFECTATION DU CENTRE DE FRAIS 480.**

Au nom du président,
M. Peter Degadt,


Le secrétaire,
C. Decoster

**(*) CET AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ LORS DES RÉUNIONS DU 08/12/2011 ET RATIFIÉ LORS DU
BUREAU À CETTE MÊME DATE.**

Pour répondre aux exigences des divers Arrêtés Royaux du 10 mars 2008 concernant les unités de soins de traitement intensif pour patients psychiatriques présentant des troubles graves du comportement et/ou agressifs, le groupe de travail « plan comptable » a proposé la réaffectation du Centre de frais 480 (inemployé depuis de nombreuses années) à ce service pour la catégorie « adultes » seule normée et programmée actuellement.

Soit les dénominations suivantes :

CF 480 Service TI (PTCA-Adultes) index IB

Ou

KP 480 IB-dienst (SGA-volwassenen) index IB

Ce centre permettra de positionner toutes les données relatives à ce service de traitement intensif des patients psychiatriques composé de 8 lits ou d'un multiple à ce centre de frais.

Cette proposition du groupe de travail a été approuvée lors de la séance plénière de la Section « Financement » du 8 décembre 2011.
